



Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES d'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; Naudin Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE.

En exercice : **25**
Présents : **19**
Absents : **06**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **08 octobre 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente remercie les administrateurs présents et propose d'ouvrir la séance. Avant d'aborder le 1^{er} point, Mme Guillou indique qu'elle souhaite ajouter une question à l'ordre du Jour :

Il s'agit de désigner 4 représentants pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'ASAD Argoat. Le Conseil d'Administration du CIAS valide cette proposition.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 1er octobre 2020.

Les administrateurs souhaitent apporter quelques modifications (prénom erroné et abréviation à corriger). Suite à la prise en compte de ces corrections, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020.

2. CIAS :

✓ Budget supplémentaire 2020.

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est d'abord un acte de report, il permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif.
- Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une Décision Modificative, le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions votées lors du Budget Primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés.

Ainsi le résultat reporté de fonctionnement (002) s'élève à - 26 412.57 € en Dépenses de Fonctionnement, et le Résultat reporté d'investissement s'élève à + 10 863.65 € en Recettes d'Investissement.

Les principaux mouvements de ce Budget Supplémentaire inscrits concernent principalement des changements d'affectation, dont une baisse aux chapitres 65 (charges de gestion courante) et 011 (charges à caractère général) pour un montant total de - 41 412.57 €, ce qui laisse apparaître un résultat de - 14 000 €. Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le vote du Budget Primitif.

Suite à cette présentation, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2020.

✓ Adoption d'une convention de prestation de service pour la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité.

En accord avec les Instances inscrites au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération, s'est engagé à mener un diagnostic Local de Sécurité pour aboutir à la signature d'un nouveau Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Pour la réalisation de ce diagnostic, l'Agglomération propose une prestation de service auprès du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président ou son représentant à signer une convention de prestation de service pour la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité.

✓ Désignation du représentant à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration et du bureau de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Les adhérents de l'UDCCAS, obligatoirement membres de l'UNCCAS, doivent donc réélire les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, Mme Claudine Guillou pour représenter le CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération au sein de l'UDCCAS des Côtes d'Armor et lui donne pouvoir pour voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS.

- ✓ **Adoption d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales jointe en annexes.**

Le CIAS est dans l'obligation de proposer la possibilité de payer en ligne. Afin de satisfaire cette obligation au niveau des titres individuels émis par le CIAS et l'EHPAD, il est nécessaire de conventionner avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président ou son représentant à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

- ✓ ***Gens du voyage : point sur les stationnements estivaux.***

Après avoir rappelé les nombreux incidents qui ont émaillé la période estivale (30 stationnements illicites recensés sur les aires urbaines de Guingamp et Paimpol), Yannick Le Goff - conseiller délégué, rappelle que l'Agglomération est contrainte d'appliquer le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et notamment par :

La mise à disposition d'aires permanentes.

L'EPCI possède deux aires d'accueil permanentes sur les communes de Paimpol et Ploumagoar.

En fonction des terrains disponibles, le schéma prévoit au total 54 places d'accueil sur le territoire de l'Agglomération qui pourraient se répartir de la manière suivante :

Maintien des 14 places existantes sur l'aire de Paimpol.

Création de 40 places localisées en proximité des aires urbaines de Guingamp (30 places) et de Bégard (10 places).

La mise à disposition d'une aire pour les grands passages.

Pour satisfaire à cette exigence, l'Agglomération a établi un partenariat avec la Société des courses de Guingamp par le biais d'une convention pour l'utilisation de l'Hippodrome pendant la période estivale.

La réalisation d'aires de moyenne capacité.

Compte tenu des besoins identifiés (ex. stationnements pour raisons de santé, regroupements estivaux, pèlerinages), l'Agglomération a l'obligation de réaliser deux nouvelles aires localisées sur la couronne guingampaise et sur la zone « rétro-littorale », pour compléter l'offre existante (aire de Callac).

La constitution de terrains locatifs familiaux.

Le Schéma prévoit la mise en oeuvre d'un terrain familial locatif pour les familles en voie de sédentarisation qui devra répondre aux normes suivantes :

- Superficie suffisante pour accueillir 6 caravanes maximum.
- Construction d'un espace de vie (construction en dur) avec au minimum un bloc sanitaire intégrant une douche, deux WC et un bac à laver.
- Accès à un point d'eau et à un compteur électrique.

La mise en conformité avec le schéma départemental est primordiale pour obtenir, le cas échéant, le soutien des services de l'Etat via la procédure de mise en demeure et d'évacuation forcée.

Pour conclure ce point, Yannick Le Goff indique que des démarches sont en cours pour rencontrer les Maires concernés.

La Commune de Ploubazlanec a formulé une proposition pour la région paimpolaise. Des terrains communautaires pourraient être également identifiés.

En ce qui concerne l'aire urbaine guingampaise, les rencontres n'ont pas toutes eu lieu. Affaire à suivre.

Enfin, une fois toutes les propositions recensées, les instances délibératives de l'Agglomération devront se prononcer sur la localisation des équipements à réaliser.

✓ ***Désignation des représentants pour siéger dans les instances de l'ASAD Argoat***

Le Conseil d'Administration valide les candidatures de :

Brigitte LE SAULNIER, Lise BOUILLOT, Thierry BUHE et Yannick LE GOFF

pour à siéger au sein des instances de l'ASAD Argoat.

3. EHPAD

✓ ***Impact de la crise sanitaire.***

Avant d'aller plus en avant, la Directrice de l'EHPAD précise que l'établissement n'a pas eu à recenser de cas de COVID. Régine Britel indique que les mesures (présentées fin février) ont contribué à protéger les résidents et le personnel.

A ce jour, l'EHPAD possède un stock de matériel (masques, gels, blouses ...) qui peut lui permettre de faire à la 2eme vague (4 à 7 mois selon les scénarios).

La crainte de la direction se situe plutôt pour le remplacement du personnel qui pourrait être infecté.

Le versement de la Prime COVID (51 000 €), les dépenses supplémentaires et les pertes d'exploitation (dont le montant total se chiffre à 96 549,89 €) ont eu des répercussions sur les finances de l'EHPAD.

Des demandes de crédit ont été formulées pour venir en compensation de ces charges non budgétisées. A noter : 61 238,95 € ont déjà été versés.

✓ ***Décision modificative n°1.***

Afin d'équilibrer le budget 2020, tant en recettes qu'en dépenses, une décision modificative est proposée pour rééquilibrer les différentes lignes budgétaires déficitaires, conformément au tableau présenté en séance.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration entérine la Décision Modificative n°1/2020 et autorise la Présidente à modifier le budget 2020.

✓ ***Vacances de poste.***

Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente à procéder à la vacance et aux opérations de recrutement pour les postes suivants :

- Agent Social de soins - 28h/semaine.
- Infirmière Diplômée d'Etat (IDE) – 28h/semaine.
- Médecin coordinateur - 7h/semaine.